



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE

PERSONNEL ET ADMINISTRATION

Direction C - Politique sociale, personnel Luxembourg, santé, hygiène

Politique et actions sociales; Relations avec les Anciens

SECRETARIAT DU COPAS

Bruxelles, le 20 avril 2005

ADMIN C1/RWE/ds D

COMPTE RENDU DE LA 202 EME REUNION DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS) Bruxelles, le 20 avril 2005

La séance est ouverte à 9h40 ; le quorum est atteint.

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres :

Mme Olga Profili, Vice - Présidente

Mme D Sartor , Secrétaire

M. R. Edwards, membre titulaire, ainsi que Mme M. Theatre et M. P. Crab, membres suppléants.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec la correction au point 3 : liste des cercles de loisirs « agréés » au lieu de « subventionnés ». Cette dénomination sera utilisé dorénavant.

2. Approbation du compte rendu de la 201^{ème} réunion

Le compte rendu est approuvé.

3. Suivi des travaux

• Nouvelle loi belge sur les associations

La PRESIDENTE donne la parole à l'avocat-conseil de l'ADMIN C, Me Jacques BUEKENHOUDT. Il explique qu'en tant que forme juridique, les cercles de loisirs ont le choix entre une situation de fait et l'association sans but lucratif (ASBL). L'avantage de l'ASBL est que celle-ci est responsable comme entité ; les membres ne sont pas concernés individuellement. Le grand désavantage de la situation de fait est que chaque membre peut être tenu responsable d'éventuels dégâts ou litiges. L'ASBL

peut souscrire une assurance collective et recevoir des fonds ; elle doit tenir une comptabilité. Plusieurs sortes d'ASBL existent.

La PRESIDENTE propose que le COPAS émette un Avis recommandant aux cercles de loisirs de se transformer en ASBL. Ceci impliquera des frais mais M FRACCHIA déclare que l'ADMIN C 1 interviendra, dans la mesure du possible et dans un cadre unique et harmonisé pour venir en aide aux cercles dans ce cas. Il y a actuellement 54 cercles de loisirs.

MME IACOBELLI souligne l'importance d'une harmonisation dans la simplicité ; une ASBL doit faire une déclaration fiscale ; il faut distinguer entre différentes sortes de membres, (affiliés, sympathisants etc.).

M DE MEERLEER et M. ADURNO pensent que passer en ASBL est une bonne chose. Par rapport aux risques encourus il y a énormément d'avantages. Toutefois, il ne faut pas leur faire peur ; les cercles ont une base commune, qu'il convient d'adapter.

MME PROFILI demande s'il y a moyen de se baser sur l'ancien statut - type des cercles et de l'adapter avec track - changes.

ME BUEKENHOUDT répond que cela ne posera pas de problème : les modifications porteront surtout sur les aspects comptables. Il rappelle que l'esprit de la Loi est qu'il y a un besoin de transparence.

MME CHOLOT et M GODIN, Présidente et vice - président des cercles de loisirs, se déclarent favorables à l'adaptation des statuts - types à la loi belge, mais ils demandent l'assistance de l'Administration. Ils sont conscients de l'importance des assurances.

Les membres sont unanimes dans leur opinion que l'ASBL est la seule forme juridique qui convient aux cercles de loisirs.

M EDWARDS rappelle un drame humain qui s'est produit dans un cercle où un membre a été ruiné parce qu'il a dû payer à titre personnel des dommages et intérêts à la famille d'une victime d'un accident. Si ce cercle avait été une ASBL, cela aurait été une simple histoire d'assurances.

MME IACOBELLI propose qu'on ajoute aux instructions à l'attention des cercles une brochure expliquant les finesses de la loi.

M MERLETTI propose que -les nouveaux cercles -soient agréés uniquement s'ils adoptent le nouveau statut.

ME BUEKENHOUDT élaborera un texte dans lequel il expliquera avec des exemples pourquoi la forme d'ASBL est la plus adéquate.

LA PRESIDENTE propose que le COPAS émette un Avis dans lequel il est recommandé aux cercles de loisirs d'ADAPTER leur ancien statut au nouveau statut - type, et par lequel toute autre option est DECOURAGÉE, vu les conséquences juridiques. UNE ASSISTANCE aux personnes s'occupant des finances des cercles est prévue par l'ADMIN C 1, en la personne de ME BUEKENHOUDT, pour réaliser les

modifications. Un document informatif sera également rédigé et mis à leur disposition.

Il sera RECOMMANDE que cette conformité soit réalisé dans les meilleurs délais mais au plus tard avant fin 2005.

ME BUEKENHOUDT est chargé de la rédaction- en tract changes -dans les textes qui seront d'abord soumis pour approbation au COPAS.

M FRACCHIA souligne l'importance de la forme de la communication. Il est proposé que la Présidente des cercles de loisirs fasse passer le message, en faisant référence à l'ADMIN C ; la Direction B et le CLP sont également disponibles pour leur prêter assistance. Il est décidé que les cercles qui refuseraient la transformation en ASBL soient privés de subsides tout en étant informés des risques encourus s'ils devaient refuser

- **Liste des cercles de loisirs agréés**

M FRACCHIA communique que la somme de 35.000 € a été distribuée parmi les cercles de loisirs dont la vocation est l'intégration et l'adaptation des fonctionnaires et de leurs familles. L'ADMIN C 1 soutient toute action dans ce domaine, y compris l'adoption du nouveau statut.

M MERLETTI présente les tableaux budgétaires des cercles. Environ la moitié des cercles a demandé une subvention. Certains cercles sont très petits.

MME CHOLOT, Présidente des cercles de loisirs, explique que la taille d'un cercle importe peu mais qu'il y a des conditions à respecter pour être agréé : il faut avoir des activités régulières, non épisodiques ; en plus, il faut tenir à jour une liste des membres. Si un cercle ne respecte pas ces conditions, son agréation sera retirée. Ceci est arrivé au cercle de tennis récemment. Dorénavant on ne parlera plus de cercles subventionnés mais de cercles agréés. Les cercles qui ne s'adaptent pas à la nouvelle réglementation ne seront plus reconnus. Une évaluation a été faite de tous les cercles afin de vérifier s'ils correspondent aux exigences d'agréation.

LA PRESIDENTE propose qu'à partir de la réunion de l'année prochaine le COPAS procède à la vérification annuelle de la conformité aux statuts et des critères d'agréation de tous les cercles de loisirs, indépendamment des subventions..

4. Subventions accordées aux Cercles de loisirs pour l'année 2005

Suite au débat précédent, les subventions aux cercles de loisirs sont approuvées à l'unanimité.

5. Besoins en infrastructures culturelles et sportives (OIB)

La PRESIDENTE communique que suite à une réunion avec le cabinet du Vice - président KALLAS, celui - ci s'est montré fort intéressé par les infrastructures sociales et a demandé d'être informé.

MME PROFILI déclare qu'elle a demandé la mise à l'ordre du jour de ce point pour avancer. La synthèse réalisée par les cercles de loisirs ne couvre pas tout. Plus de 18000

collègues souffrent d'un manque d'infrastructures. Nous avons un accès limité aux installations du Conseil. Il faut, en plus, relancer le débat au sujet de la réouverture de la Rotonde.

La PRESIDENTE fait mention du document sur les cercles de loisirs rédigé par

MME CHOLOT et M GODIN. Elle demande aux représentants de l'OIB de réagir.

M SCHOEPP (OIB) -répond que lui-même ainsi que son collègue sont venus pour écouter et qu'ils ne manqueront pas de transmettre toutes les informations les concernant au chef d'unité compétent.

La PRESIDENTE procède à la lecture du document sus - mentionnés. Elle estime que les demandes sont justifiées et elle ouvre le débat.

M DE MEERLEER dit que ce sont toujours les mêmes réponses mais que rien ne bouge. Il souhaite maintenant des propositions concrètes de l'O.I.B.

M KRIKELAS est du même avis et rajoute que par le passé, le Vice - président KINNOCK s'est toujours montré intéressé par les infrastructures sociales. Il demande la présence à la réunion de MM VINOIS et VERLEYSEN.

M ADURNO estime que le Directeur de l'OIB devrait suivre les demandes du COPAS. Pour cela il faudrait lui donner les moyens et faire par exemple une étude au sujet des sports à midi. Pour le reste, concernant notamment le social, les rencontres et l'intégration, il faudrait relancer la Rotonde avec une restauration professionnelle. Quant au bien - être, Il faudrait prévoir des douches près des salles où on pratiquera du sport à midi. Et surtout redistribuer de l'eau dans les salles de réunion.

MME PROFILI regrette l'absence d'un chef d'unité de l'OIB. Les problèmes sont bien connus à l'OIB car on en a discuté au CASS. Entre temps, rien ne se passe. En plus, le bâtiment JCL va fermer et le cercle de yoga devra chercher un autre local. Elle demande des propositions concrètes de l'OIB.

MME IACOBELLI constate que le directeur de l'OIB refuse de répondre aux demandes du COPAS. Il faut qu'il vienne aux réunions. Les montants disponibles pour les infrastructures varient selon les rumeurs entre 10 et 32 millions d'Euros. Elle prévoit un conflit dur avec l'OIB. Elle rappelle que le directeur général de la DG ADMIN, M CHENE, a dit que l'OIB doit se plier aux demandes de la Direction générale.

M MERLETTI signale qu'il y a moyen d'utiliser des salles dans les écoles européennes, contre paiement avec l'accord de l'Ecole.

MME PROFILI rappelle que le CLP a demandé une rencontre avec la DG ADMIN le 29 avril (COCOLO) et que l'OIB y sera présent.

La PRESIDENTE rappelle qu'elle aura une réunion avec le chef de cabinet de M KALLAS et qu'elle lui présentera un Avis qu'elle propose de rédiger en séance.

M DAUW (OIB) déclare qu'ils sont venus pour écouter. Il demande que les cercles de loisirs spécifient leurs besoins, sinon l'OIB ne saura quoi proposer.

MME CHOLOT réplique que cela a été fait depuis longtemps.

M DE MEERLEER estime qu'il est temps d'agir car on parle de demandes qui traînent depuis longtemps sans résultat. Il se demande si les salles des écoles européennes répondent déjà aux besoins et il propose d'inclure une phrase en ce sens dans le texte de l'avis.

M ADURNO se demande s'il n'y a pas lieu de créer plusieurs rotondes. En plus, il aimerait revaloriser le centre d'Overijse comme endroit de rencontre familial et sportif.

La PRESIDENTE procède à la rédaction d'un avis du COPAS au sujet des infrastructures sociales, culturelles et sportives dont le texte est joint en annexe.

6. Calendrier des réunions pour 2005

La prochaine réunion du COPAS est fixée au 23 juin 2005.

7. DIVERS

MME IACOBELLI se demande pourquoi le COPAS se réunit uniquement pour débattre des cercles de loisirs. Le COPAS devrait débattre d'une quantité de sujets, comme par exemple le problème des assistants sociaux.

M EDWARDS répond que, dans le passé, il n'y avait que les cercles de loisirs à l'ordre du jour par manque d'autres sujets proposés et qu'il n'y avait qu'une réunion par an par manque de sujets et manque de motivation des membres. Que maintenant cela change car il y avait déjà plusieurs points à l'ordre du jour mais, qu'en plus, un calendrier des réunions pour 2005 est proposé. Cela prouve que le COPAS change.

M ADURNO demande qu'on rediffuse le Règlement du COPAS à tous les membres. M EDWARDS se charge de faire.

M FRACCHIA est d'accord avec les deux intervenants précédents. Il explique la nouvelle politique sociale qu'il veut mettre en oeuvre. Il procédera au dépoussiérage d'une politique figée et au lancement d'une politique sociale moderne. Cela se traduira entre autres par une simplification des procédures, une aide aux handicapés et aux familles plus efficaces, etc. Il constate qu'il y a effectivement un problème au niveau des assistants sociaux, causé par leur nombre insuffisant et au fait qu'être assistant social à la Commission est autre chose que de l'être dans une commune en Belgique.

M DE MEERLEER félicite M FRACCHIA pour l'organisation de cette réunion. Il a l'impression que le COPAS est effectivement relancé. Il se demande si le règlement du COPAS doit être modifié ou modernisé et si le CPRE ne devrait pas rendre compte au COPAS.

La PRESIDENTE annonce que l'ordre du jour de la réunion du 23 juin comptera déjà deux points : L'analyse du Rapport d'Activités de l'ADMIN C 1 et la présentation du Programme Pluriannuel du Bien - Etre.

La réunion est clôturée à 12.30 H.

Roy Edwards
Pour le secrétariat du COPAS

Annexe : Avis 01/2005